

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**  
02/09/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**  
10/09/2024**Date de publication :**  
10/09/2024**Le 09 septembre 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

**Étaient présents :** Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

**Était représenté :** Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR

**Absents :** Daniel BORDES, Lionel COUBRA et Muriel PAILLER

**Secrétaire de séance :** Vincent NEVOT

**DÉLIBÉRATION N° 2024-60**

**OBJET :** Vente de terrains pour le projet de troisième déchèterie sur la commune de Cabanac-et-Villagrains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu le courrier de la commune de Cabanac-et-Villagrains en date du 19 mars 2024,

Vu le courrier de la CCM n° 2024-03-94003 du 27 mars 2024,

Vu l'estimation du Pôle d'évaluation domaniale du 26 mars 2024 de la Direction Générale des Finances Publiques réalisée à la demande de la commune de Cabanac-et-Villagrains,

Vu la délibération n° 2024/067 du Conseil Communautaire de la CCM en date du 20 juin 2024 validant l'acquisition sur la commune de Cabanac et Villagrains d'un terrain d'une superficie d'environ 12 500m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section A numéros 1424, 1425, 1427, 1428, 1429, 1430 et 1432, appartenant à la commune de Cabanac-et-Villagrains, pour un montant de 200 000 € HT auquel s'ajoutera le montant de la TVA au taux en vigueur,

**EXPOSE**

Dans le cadre de l'évolution de la compétence déchets et afin de doter le sud du territoire d'un service de proximité dédié aux déchets, la CCM souhaite mettre en place une déchèterie et une matériauthèque sur la commune de Cabanac-et-Villagrains.

Le site de la Blue, propriété de la commune de Cabanac et Villagrains, au nord de la commune, comprend une unité foncière idoine pour ce type d'infrastructure. Ce site accueille actuellement des dépôts de granulats et de matériaux.

Les parcelles concernées sont situées sur le lieu-dit la Blue-est, sur la commune de Cabanac et Villagrains (33650). Ce sont les parcelles cadastrées ainsi :

- A 1424 pour 29 m<sup>2</sup>,
- A 1425 pour 85 m<sup>2</sup>,
- A 1427 pour 11531 m<sup>2</sup>,
- A 1428 pour 67 m<sup>2</sup>, - A 1429 pour 730 m<sup>2</sup>,
- A 1430 pour 4 m<sup>2</sup>,
- A 1432 pour 54 m<sup>2</sup>.

La superficie totale des surfaces à acquérir est donc de 12 500 m<sup>2</sup>.

La commune a sollicité une estimation auprès du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques. L'avis du Pôle d'évaluation domanial sur la valeur vénale du bien, émis en date du 26 mars 2024, estime l'ensemble des parcelles à 200 000 €, soit 16€/m<sup>2</sup> HT et hors droits.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre à la Communauté de Communes de Montesquieu un terrain sur la commune de Cabanac et Villagrains d'une superficie d'environ 12 500m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section A numéros 1424, 1425, 1427, 1428, 1429, 1430 et 1432, appartenant à la commune de Cabanac-et-Villagrains, pour un montant de 200 000 € HT auquel s'ajoutera le montant de la TVA au taux en vigueur,
- qu'en cas de mise à jour de la superficie réelle à acquérir, le prix d'acquisition du terrain sera modifié à proportion, à la hausse ou à la baisse, en faisant application d'un prix de 16 € par m<sup>2</sup>,
- d'autoriser M. le Maire à mener toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment signer, le compromis de vente et l'acte authentique de vente, ainsi que tous actes et documents afférents à la conclusion de cette acquisition, ou qui en seraient la suite et/ou la conséquence,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout avant contrat et la vente qui en découlera,
- d'autoriser M. le Maire à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

**POUR : 15**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

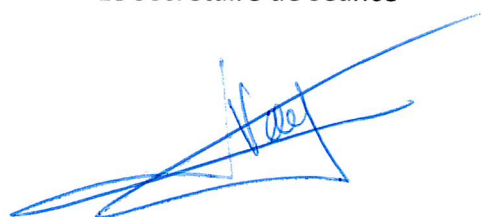
En mairie, le 09 septembre 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance



Vincent NEVOT